

Synthèse feuille de route 3R secteur des boissons

2025-2040

Projet mené par BRF



CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

De manière conjointe avec la fédération Unijus, Boissons rafraîchissantes de France (BRF) a réalisé sa feuille de route sectorielle 3R en s'appuyant sur de nombreux échanges et collectes de données (14 entretiens et 16 questionnaires), ainsi que sur l'étude des données du secteur. Pendant l'étude, d'autres entretiens ont été menés auprès des adhérents afin de mesurer la viabilité, la faisabilité, la désirabilité des solutions identifiées puis, enfin, d'évaluer les grands chantiers d'actions identifiés. Ces échanges ont eu lieu dans le strict respect des règles de droit de la concurrence.

Le périmètre d'étude lié à la feuille de route 3R intègre les emballages ménagers et les emballages industriels et commerciaux tout en se focalisant sur les plastiques à usage unique.

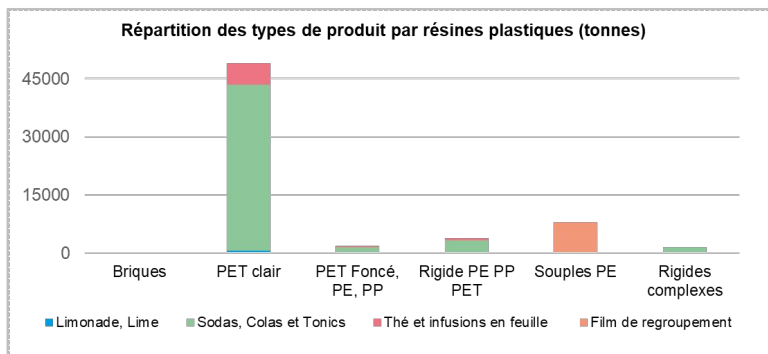
ÉTAT DES LIEUX

Le secteur des BRSA (hors jus) représente **4,3 milliards de litres** en 2021 pour un chiffre d'affaires de **4,5 milliards d'euros**. Les produits concernés sont les sodas, colas et tonics, limonade et lime, boissons au thé, et boissons aux fruits. Certaines contraintes se révèlent être des **enjeux clés** pour le secteur : la disponibilité de la matière, le prix des ressources ou encore la réglementation qui pousse à adopter une stratégie d'éco-conception. Certains enjeux sont quant à eux spécifiques à la mise en place du réemploi : l'adhésion du consommateur, la gestion de la logistique retour, le taux de retour et le réemploi lors de la consommation nomade.

La majorité des entreprises interrogées ont engagé des projets de réduction des quantités de plastiques utilisées ainsi que de recyclabilité. Des projets de réemploi commencent également à être pris en main mais sont moins répandus.

Le secteur des boissons comptabilise 63 907 tonnes de plastique pour ses emballages ménagers dont **98% de tonnes qui disposent d'une filière de recyclage à ce jour**.


Vous trouverez ci-contre la répartition des emballages en plastique par type de résine et par catégorie de produit (données issues des déclarations Citeo 2021). Ces données permettent d'avoir une estimation du gisement en PE lié au film de regroupement.




Voici ci-dessous les **différentes typologies d'emballages** identifiées et appartenant au périmètre de l'étude (selon les retours des adhérents interrogés) :

-  **Bouteilles PET** en PET clair ou coloré, formats 20cl à 2L

86%*

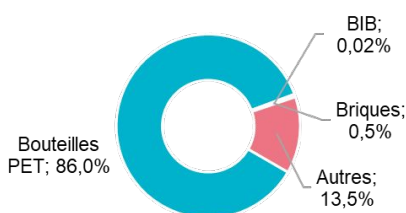
-  **Briques** en PE/Alu/carton, formats 20cl à 2L

7%*

-  **Bag in Box** en PE ou PET coloré formats 10L à 20L


7%*


Part de marché des emballages ménagers selon les données déclaratives Citeo 2021



Emballages secondaires et tertiaires :

Hormis le tonnage de film de regroupement issu des données de déclaration, nous n'avons pas été en mesure de quantifier les autres emballages secondaires ou tertiaires.

-  Film de regroupement en PE souple

-  Film de palettisation PEBD souple

* données issues des questionnaires

AXES 3R & ALTERNATIVES

RECYCLAGE



Améliorer la recyclabilité des bouteilles et films

Court terme



Substituer les étiquettes en papier par des étiquettes en PET (d<1)



Substituer les bouteilles colorées par des bouteilles en PET transparent



Limiter l'utilisation de films de palettisation ou de regroupement sombres ou opaques

Améliorer la recyclabilité des bag in box avant 2025

Court terme



Remplacer les poches PET complexe ou mono par des poches en mono PE (+EVOH)



Faciliter la séparation du carton et de la poche plastique à l'aide de prédécoupe dans le carton (et supprimer poignets plastique)



Sensibiliser les consommateurs à la séparation des éléments en carton et en plastique

Travailler sur la compatibilité du bouchon aux filières de recyclage

Intégrer de la matière recyclée & définir des taux d'intégration maximum

Court à moyen terme



Bouteille en PET mono-matériau

Le rPET est une ressource dont les propriétés sont proches du PET mais la disponibilité reste limitée (modifications à venir avec la création de nouvelles filières de traitement des barquettes PET)



Poche ou film de palettisation en polyoléfine mono-matériau ou complexe

Le rPE disposera de l'aptitude au contact alimentaire lors de la création des filières de recyclage chimique des polyoléfines à partir de 2025.

Données sectorielles

- Le développement d'une nouvelle filière de recyclage pour les polyoléfines (emballages souples)
- La révision des recommandations pour les souples PE afin de prendre en compte le recyclage chimique. Ces recommandations seront établies à l'aide de tests en laboratoire puis au niveau industriel dès la mise en fonction des usines de recyclage.
- Le gain de l'aptitude au contact alimentaire pour le rPE et le rPP issus du recyclage chimique à partir de 2025-26.
- Des projets de retour au contact alimentaire pour le rPE et le rPP provenant du recyclage mécanique des emballages rigides qui devraient être opérationnel à moyen terme
- Modification d'attribution du contact alimentaire des matières recyclées par l'EFSA via le règlement Européen n 2022/1616.
- La création d'une nouvelle filière PET pour les bouteilles opaques blanches ou colorées permettant la production d'un rPET grisée apte au contact alimentaire.

Tests industriels sur le couple emballage-produit // Etudes et actions complémentaires

- Mener des tests pour mesurer les conséquences de la matière recyclée au niveau des propriétés mécaniques des films PEBD
- Expérimenter industriellement et modéliser le coût moyen d'une substitution des poches complexes vers du mono-matériau PE pour les big bag (volume, faisabilité, investissements, coût de conditionnement)
- Conduire des Analyse de Cycle de Vie (ACV) comparatives pour les poches complexes vs monomatériau PE



L'axe de recyclage est mature et largement utilisé par les acteurs du secteur. Les bouteilles en PET disposent d'une filière de recyclage fortement développée permettant le retour au contact alimentaire de la matière recyclée. Le développement de nouvelles filières pour le PET mais aussi pour les souples PE permettra également un meilleur recyclage des emballages (hors bouteilles) et la croissance du marché du rPET.

RÉDUCTION



Substituer certains emballages en plastique par du papier carton

Court à moyen terme



Etudier l'utilisation des **emballages de regroupement en cellulose moulée ou en carton**



Etudier l'utilisation de film de palettisation, coiffe, cornière et système de calage en **papier-carton**



Optimiser les formats pour limiter la quantité de plastique et l'espace vide.

Court terme



Réduire le poids des bouteilles et des bouchons.



Réduire l'épaisseur des poches pour les bag-in-box

Supprimer les éléments d'emballages inutiles

Court terme



Remplacer les poignets en plastique des bag-in-box par des prédécoupes dans le carton



Utilisation de points de colle à la place des films de palettisation



Réduire la quantité de film de palettisation via l'épaisseur, le nombre de tours et l'utilisation de film préétiré



Réutiliser / recycler les chutes lors du processus de conditionnement



Etudier la suppression des emballages de lots inutiles et les remplacer par **des lots virtuels**
Il s'agit d'information directement intégrées au code barre des produits permettant la mise en place de promotion de lot ou encore la diffusion d'informations pré-enregistrées dans une base de données (au même titre que les promotions)

Données sectorielles

- Les éléments issus de cette feuille de route 3R ou encore des plans de prévention sectoriels permettent de connaître les axes de progression pour le secteur et leurs modalités de mise en place.
- Pour les adhérents des éco-organismes, des outils et méthodes sont mis à disposition de leurs clients (ex : l'outil LESS disponible sur l'espace client de Citeo).
- Les solutions de fonctionnalisation du papier-carton développées par des startups mises en lumière par les éco-organismes.
- La participation à des travaux publics menés par des centres techniques comme le CTP (Centre Technique du Papier)
- Des travaux soutenus par les éco-organismes sont actuellement en cours de réalisation pour disposer de cas pratiques de réduction. Ces derniers serviront de références. Quelques exemples : la suppression des emballages de regroupement par des lots virtuels, la suppression d'éléments non nécessaires.
- ACV menée par l'alliance carton sur plusieurs typologies d'emballages

Tests industriels sur le couple emballage-produit // Etudes et actions complémentaires

- Expérimenter la tenue des emballages de regroupement en papier-carton aux conditions de transport, de stockage et de manutention compte tenu du poids des produits
- Modéliser le coût moyen d'une substitution vers du papier-carton pour l'emballage de regroupement ou de palettisation
- Mener des tests sur les épaisseurs minimales de film PEBD étirable à utiliser en fonction du poids des palettes et de leur plan de palettisation.
- Conduire des ACV comparatives sur la substitution du plastique vers le papier-carton pour les emballages secondaires et tertiaires

➡ L'axe de réduction est un levier clé dont les acteurs du secteur se sont déjà emparés via la réduction absolue. La substitution papier-carton pour diminuer l'utilisation de plastique concerne cependant principalement les emballages secondaires et tertiaires. Cela nécessite également de la part des acteurs de définir des standards de réduction par gamme d'emballage et circuit de distribution.

RÉEMPLOI



Développer le système de réemploi du préemballé pour les bouteilles en BtoC (verre et/ou PET) et approfondir le système en BtoB

Court à moyen terme



Plusieurs solutions sont actuellement envisagées pour le réemploi des bouteilles :

- Verre
- Plastique

De nombreuses expérimentations ont déjà été menées ou sont en cours dans le secteur de la boisson, y compris pour les bouteilles en plastique.

Il s'agirait d'agréger les résultats et de construire un système collectif.



Tester des systèmes de vrac en BtoC ou en BtoB

Moyen terme



Fontaine ou bag in box de vente en vrac envisageable pour remplacer tous types d'emballages utilisés pour la vente BtoC



Fux ou jarre réemployable pour les professionnels du CHR



Système de consigne pour la mise à disposition de contenant pour le vrac

Développer collectivement le système de réemploi pour les autres DEIC (caisses, gaines, sangles élastiques, coiffes, cornières)

Moyen terme



Les **caisses PEHD** peuvent être utilisées en emballage secondaire. Plusieurs besoins persistent toutefois pour généraliser la solution :

- Test de résistance mécanique
- Mutualiser le système de caisse et définir des standards pour les formats
- Réaliser une ACV comparative



D'autres systèmes peuvent être réemployés au même titre que les palettes : les gaines, les coiffes, cornières ou encore les sangles de stabilisation

Données sectorielles

- Le démarrage d'une réflexion avec les industriels sur le développement d'un système de réemploi national – projet REUSE
- Le développement de standards par les éco-organismes
- La sélection d'un modèle de comptabilisation du réemploi par les éco-organismes (une étude sur ce sujet a été menée par l'ADEME)
- La mise en place d'enveloppes de financement par les éco-organismes mais aussi par l'ADEME
- Travaux en cours pour intégrer du rPET dans des bouteilles réemployables

Tests industriels sur le couple emballage-produit // Etudes et actions complémentaires

- Expérimenter le système de réemploi en partenariat avec des distributeurs et opérateurs. Mener le test sur certains produits à fort taux de rotation pour connaître l'adhésion consommateur et mettre en évidence les problématiques engendrées. Par exemple :
 - Vrac (bag in box ou fontaine)
 - Réemploi bouteille verre et PET
- Ces tests permettront par ailleurs de :
 - Identifier les problématiques techniques sur la chaîne de réemploi
 - Tester l'adhésion des consommateurs face à ce nouvel usage
- Conduire des ACV comparatives pour les différents formats de réemploi vs l'usage unique pour les bouteilles
- Conduire une ACV comparative entre l'utilisation de film PEBD et caisse carton vs caisse PEHD réemployable
- Mener des opérations de sensibilisation au réemploi auprès des consommateurs
- Valider les emballages aptes au réemploi (standards & autres)
- Mutualisation des systèmes de réemploi : parc d'emballages, systèmes de collecte, tri, stockage, lavage

➡ L'axe de réemploi est le moins mature à date. Pour autant, les opportunités sont nombreuses et nécessitent une collaboration forte au niveau sectoriel et national.

CONCLUSION

Cette étude menée de novembre 2022 à mai 2023 a permis à la filière de faire un état des lieux général du potentiel 3R des couples emballages-produits, d'élaborer des pistes de solutions alternatives et d'actions potentielles à approfondir ou à déployer. Ce livrable permettra de **nourrir les futures réflexions de projets à engager** pour répondre aux objectifs 3R nationaux et européens. Plusieurs éléments seront également essentiels pour les futures discussions des pouvoirs publics sur cette stratégie 3R :

- Pour les emballages ménagers, les approches 3R doivent être travaillées et pensées en partie de **manière sectorielle** afin de prendre en compte les caractéristiques spécifiques du couple produit-emballage de chacun des secteurs concernés.
- La filière soutient l'importance de **travailler en collectif** les sujets 3R avec tous les autres secteurs concernés afin de construire un système pérenne et viable à l'échelle nationale tant pour le réemploi que pour l'utilisation ou le transfert vers de nouveaux matériaux afin d'améliorer le recyclage et la réduction de plastique des couples emballages-produits ménagers et des emballages DEIC.
- **Approfondir l'état des lieux** pour les **emballages secondaires et tertiaires** et établir une quantification fine afin de connaître les gains potentiels de réduction des emballages II ou III en plastique à usage unique via le réemploi ou la réduction absolue.
- **Etablir un cadre réglementaire stable et harmoniser au niveau Européen** afin de faciliter la prise de décisions stratégiques des industriels sur le long terme.

Pour conclure, la mise en œuvre collective de ces solutions nécessitera une **aide à un encadrement propice au respect des règles de concurrence**, tout en tenant compte des **besoins de financement conséquents** pour les metteurs en marché.